

intervenant SCOPIT (spécialisée dans la gestion administrative externalisée) est prévu pour septembre, avec une période de remise à jour jusque fin 2025 pour permettre aux détenteurs de rattraper le retard.

<https://ecole.ifap.ecologie.gouv.fr/connexion>

Un forfait annuel de 480 € TTC sera accessible à toute personne individuelle ou morale (ou un tarif individuel de 6,96 € TTC).



BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DU FICHIER I-FAP

Pour enregistrer vos animaux en ligne, connectez-vous à votre compte.

Pour toute question relative à l'accès au site du fichier i-fap ou à l'enregistrement d'animaux dans le fichier i-fap, vous pouvez contacter le gestionnaire Scop'it :

Scop'it - gestionnaire du fichier i-fap

Fichier i-fap, 8 rue du Pré BREDA, 51 530 MARDEUIL

i-fap@scopit.fr

03 74 47 07 16

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Pour signaler toute anomalie ou dysfonctionnement du site i-fap, vous pouvez contacter le ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche :

et3.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr